

# **Mairie de Moulézan** 1 chemin des Lens – 30350 Moulézan – 04.66.77.87.94

**LUCCHINI Pierre** Maire de Moulézan

mairiemoulezan@wanadoo.fr 04 66 80 19 45 06 74 65 99 43

Moulézan, 29 septembre 2015

M. Lucchini Pierre, Maire de Moulézan Monsieur Michel MARTIN, Préfet du Gard

Objet: « Rave parties» dans le Bois des Leins.

Dans ma précédente lettre du 12 août 2015, restée sans réponse de vos services, je dénonçais la tenue de plusieurs « raves parties » sur le territoire de la commune de Moulézan, dans le Bois des Leins. Depuis, deux évènements de ce genre se sont déroulés dans la même zone géographique. Ils ont rassemblé, à chaque fois, près d'un millier de participants. Peut-être avez-vous égaré mes précédentes correspondances ; je vais donc en rappeler quelques points qui me paraissent importants :

Ces « raves parties » sauvages génèrent toujours divers types de nuisances qui concernent:

## La sécurité en premier lieu :

- Des feux sont allumés avec les risques que cela implique dans un bois qui a déjà été ravagé par un incendie qui marque encore les esprits des riverains ;
- Des chiens en divagation permanente empêchent les promeneurs ou d'autres utilisateurs de la nature de circuler librement ;
- Des chemins d'accès (DFCI) encombrés par des véhicules en grand nombre qui peuvent empêcher l'intervention des secours ;
- La consommation d'alcool et de produits stupéfiants qui augmentent les dangers sanitaires.

#### L'environnement :

- Des déchets importants sont laissés sur place (reste de nourriture, bouteilles d'alcool vides, plastiques, déchets naturels,...). Le ramassage reste toujours à la charge de la commune.
- Le bruit occasionné perturbe la faune.
- Des espèces végétales protégées sont piétinées et détruites.

## • La tranquillité des communes limitrophes.

La dernière manifestation de ce genre a eu lieu samedi 26 et dimanche 27 septembre. Elle rassemblait environ 1000 personnes, près de 400 véhicules dont des poids lourds qui transportaient les matériels (Groupes électrogènes, sono, etc....) et des campingcars.

Alertés dès le début de la manifestation, les gendarmes de Saint-Chaptes et de Saint-Mamert sont intervenus, mais, comme d'habitude et malgré toute leur bonne volonté, face au nombre, ils n'ont pu que constater les faits et verbaliser des véhicules qui quittaient le site dimanche après-midi.

Le Bois des Leins devient un lieu de « rave parties » référencé sur les réseaux sociaux et dans les milieux qui organisent ce genre de réunion. Il faut donc s'attendre à ce que ce phénomène perdure, voire s'amplifie d'année en année.

Je refuse que notre territoire communal, et en particulier le Bois des Leins soit le cadre de ces rassemblements que vous n'autorisez pas et dont les organisateurs bravent sciemment les lois de notre pays en nous mettant devant le fait accompli.

La saison de chasse au gros gibier a commencé. Une partie des zones de battue coïncide avec les lieux de ces manifestations. Des confrontations entre ces individus et les chasseurs, pour l'instant verbales, se sont déjà produites. Devant la persistance de ce phénomène, le risque d'une confrontation plus grave n'est pas à exclure.

En fin de semaine le bois est le lieu de promenades familiales à pieds ou en VTT. La présence d'une « rave party » les dissuade de s'aventurer sur des chemins encombrés par des véhicules ou des individus dans un état anormal. Le calme de la nature qu'ils viennent chercher est perturbé.

En cas du non-respect de la loi qui stipule que de telles manifestations doivent donner lieu à une déclaration préalable en préfecture et obtenir l'accord du Préfet, l'appui de la gendarmerie est précieux. Mais celle-ci doit pouvoir agir avec des moyens suffisants. Il en va de sa crédibilité et de la nôtre.

Par exemple, à défaut d'empêcher une Rave Partie qui est commencée, tout le matériel devrait pouvoir être saisi à la fin et les responsables durement sanctionnés. Des contrôles de véhicules, d'alcoolémie et de consommation de stupéfiants devraient systématiquement être réalisés lorsque les personnes quittent les lieux (Gendarmerie, douane, ...) par les différents accès du lieu de la manifestation. Il faudrait, pour cela, des effectifs conséquents.

Le laxisme ne peut qu'être synonyme d'incitation au renouvellement de tels rassemblements.

Il serait judicieux de pouvoir interdire ces « rave parties » de façon permanente, par un arrêté que vous pourriez prendre pour le Bois des Leins qui est un territoire sensible tant sur le plan du risque d'incendie que sur le plan écologique.

C'est avec l'accord unanime de mon conseil municipal, le soutien de la population de ma commune, le soutien des associations de chasseurs et du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Leins que je vous alerte sur un phénomène qui se renouvelle régulièrement.

Je ne comprends pas qu'au terme de ces dernières années au cours desquelles j'ai régulièrement attiré l'attention de vos services, ainsi que celles des élus départementaux sur toutes les nuisances et les risques de ces rassemblements sauvages, rien n'ait évolué. Ce serait une grave erreur de négliger cette situation qui pourrait engendrer des catastrophes.

Je vous demande de bien vouloir nous aider à préserver le calme et l'environnement du Bois des Leins ainsi que ceux de nos communes limitrophes en prenant des mesures nécessaires et qui sont de votre ressort.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations,

Pierre Lucchini Maire de Moulézan

### Copie à :

M. William Dumas, Député du Gard Mme Françoise Laurent-Perrigot, Conseillère Départementale M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaptes M. Le Maire de Fons Outre Gardon

M. Le Maire de Montagnac

M. Le Maire de Combas